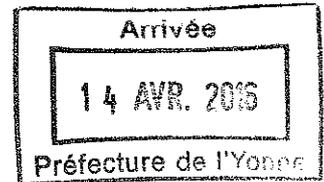


AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'YONNE

Compte Administratif 2015

Délibération n° CA-2016-05



Date de convocation : 09 mars 2016

Sous la présidence de Monsieur André VILLIERS, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

- Collège des Conseillers Départementaux

Présents :

- M. André VILLIERS, Président de l'A.T.D. 89
- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3
- Mme Michèle CROUZET, Conseillère Départementale de Thorigny sur Oreuse
- Mme Marie EVRARD, Conseillère Départementale de Migennes
- Mme Elisabeth FRASSETO, Conseillère Départementale de Villeneuve sur Yonne
- Mme Anne JÉRUSALEM, Conseillère Départementale du Tonnerrois
- M. William LEMAIRE, Conseiller Départemental de Charny
- Mme Françoise ROURE, Conseillère Départementale de Joigny
- M. Gérard ANDRÉ, Conseiller Départemental de Saint Florentin
- Mme Isabelle JOAQUINA, Conseillère Départementale d'Auxerre 3

Excusés :

- M. Jean-Baptiste LEMOYNE, Conseiller Départemental du Gâtinais en Bourgogne
- Mme Marie-Laure CAPITAIN, Conseillère Départementale de Saint Florentin
- Mme Malika OUNES, Conseillère Départementale d'Auxerre 2
- M. Yves VECTEN, Conseiller Départemental de Vincelles

- Collège des Communes et Etablissement Publics de Coopération Intercommunale

Présents :

- M. Dominique BOURREAU, Maire de Villeneuve la Guyard
- Mme Josiane BOUTIN, Maire de Chamoux
- Mme Dominique CHAPPUIT, Maire de Rosoy
- Mme Marie-Claude GARNAULT, Maire de Vaudeurs
- M. Roger PRIGNOT, Maire de Pourrain
- M. Gilles SACKPEY, Maire d'Etivey
- M. Jean CONSEIL, Représentant la Commune de Valravillon

Excusés :

- M. Michel COURTOIS, Maire de Charny Orée de Puisaye
- M. Jean-Claude LEMAIRE, Représentant la Communauté de Commune du Serein
- M. Philippe Gérard QUIRIN, Maire de Mailly le Château
- M. Gilles ABRY, Maire de Leugny
- Mme Jeannine JOUBLIN, Maire de Mailly la Ville
- M. Pierre MARREC, Maire de Saint Agnan

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° AG-2015-01 de l'Assemblée Générale Constitutive du 8 juillet 2015 approuvant les statuts de l'Agence Départementale,

Vu l'article 14 des statuts qui dispose que "le Conseil d'Administration règle, par ses délibérations, les affaires de l'Agence (...), il délibère notamment sur (...), l'approbation des comptes (...),

Vu le budget primitif 2015 voté le 8 juillet 2015,

Vu la décision modificative votée le 14 décembre 2015,

Vu le compte administratif 2015,

Vu la stricte conformité des éléments du compte administratif avec ceux du compte de gestion préparé et transmis par le comptable public hors l'état des restes à réaliser en recettes constaté par ordonnateur pour un montant de 122 705,50 euros,

Vu l'Article 18 des Statuts qui fixe comme cadre budgétaire et comptable la M52,

Considérant que le résultat de l'exercice budgétaire est constitué, au sens de la M52, du déficit de fonctionnement de la section et des restes à réaliser en recettes,

Le Conseil d'Administration
approuve le compte administratif 2015 qui présente des dépenses égales à 248 936,10
euros et des recettes égales à 300 906,63 euros.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

Le Président
de l'Agence Technique Départementale

A. Villiers

- Transmis au représentant de l'Etat le :

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	248 936,10	G	178 201,13
	Section d'investissement	B		H	
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	
	Report en section d'investissement (001)	D		J	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	248 936,10	= G+H+I+J	178 201,13
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	122 705,50
	Section d'investissement	F		L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F		= K+L	122 705,50
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	248 936,10	= G+I+K	300 906,63
	Section d'investissement	= B+D+F		= H+J+L	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	248 936,10	= G+H+I+J+K+L	300 906,63

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K 122 705,50
70	Produits des services, domaine et ventes d		122 705,50
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / Art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	41 875,00	4 411,02	20 502,08		16 961,90
60216	Vêtements de travail	417,00				417,00
60632	Fournitures de petit équipement	833,00	1 140,00			-307,00
6064	Fournitures administratives	833,00	76,47			756,53
611	Contrats de prestations de services		345,00			-345,00
6132	Locations immobilières	3 334,00				3 334,00
6135	Locations mobilières	21 583,00		20 502,08		1 080,92
616	Primes d'assurances	6 250,00	1 290,55			4 959,45
6182	Documentation générale et technique	833,00				833,00
6183	Frais de formation (personnel ext.)	2 500,00	1 035,00			1 465,00
6225	Indemnités au comptable et aux régis	209,00				209,00
6236	Catalogues et imprimés et publications	833,00	524,00			309,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 500,00				2 500,00
6261	Frais d'affranchissement	1 250,00				1 250,00
6262	Frais de télécommunications	500,00				500,00
012	Charges de personnel et frais assim.	231 809,00	23,00	224 000,00		7 786,00
6215	Personnel affecté par collectivité de ra	231 809,00		224 000,00		7 809,00
6475	Médecine du travail, pharmacie		23,00			-23,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
656	Frais foncl. des groupes d'élus					
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 011 + 012 + 014 + 65		273 684,00	4 434,02	244 502,08	0,00	24 747,90
66	Charges financières (b)					
67	Charges exceptionnelles (c)					
68	Dotations aux amortissements et p.					
022	Depenses imprévues (e)					
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		273 684,00	4 434,02	244 502,08	0,00	24 747,90

023	Virement à la section d'investissement					
042	Opérations d'ordre de transfert entr.					
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE		273 684,00	4 434,02	244 502,08	0,00	24 747,90
--	--	-------------------	-----------------	-------------------	-------------	------------------

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00
---	------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, domaine et v	104 574,00	7 549,68	1 540,00	122 705,50	-27 221,18
705	Etudes	104 574,00	7 549,68	1 540,00	122 705,50	-27 221,18
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	169 110,00	169 111,45			-1,45
7473	Départements	120 833,00	120 833,00			
7474	Communes et structures intercommun	40 613,00	40 613,60			-0,60
7475	Groupements de collectivités	7 664,00	7 664,85			-0,85
75	Autres produits d'activité					
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		273 684,00	176 661,13	1 540,00	122 705,50	-27 222,63
76	Produits financiers (b)					
77	Produits exceptionnels (c)					
78	Reprise sur provisions (semi-budg)					
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		273 684,00	176 661,13	1 540,00	122 705,50	-27 222,63
042	Opérations d'ordre de transfert entr					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT F RECETTES REELLES + D'ORDRE		273 684,00	176 661,13	1 540,00	122 705,50	-27 222,63
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			0,00			

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00